



**Concours du second degré**

**Rapport de jury**

**Session 2018**

**CAPES interne / CAER**

**Histoire-géographie**

**Rapport présenté par Laurent CARROUE,**

**Président du jury**

## Introduction

Le nombre de postes ouverts à la session 2018 s'est élevé cette année à 67 au CAPES interne (63 en 2017) et à 106 au CAER (150 en 2017, 128 en 2016).

Le jury, composé d'une soixantaine de membres, a évalué avec rigueur et objectivité les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques des différents candidats, en lisant les RAEP puis lors des interrogations orales. Toutes les précautions ont été prises pour que soit garantie l'équité de traitement entre les candidats. Comme chaque année, le principe de double-correction des dossiers a été retenu et une harmonisation a été menée pour l'épreuve d'admissibilité comme pour celle d'admission.

Les épreuves orales se sont déroulées cette année en Guadeloupe et en Métropole. Le lycée Charles Coëffin de Baie-Mahault et le lycée Hoemichen de Châlons-en-Champagne ont accueilli les candidats admissibles. Les proviseurs, les proviseurs-adjoints, les gestionnaires et les agents de ces deux établissements ont tout mis en œuvre pour que soient réunies des conditions de travail très satisfaisantes. Les équipes d'appariteurs ont assuré avec une grande bienveillance l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales. L'ensemble de ces acteurs contribuent au bon déroulement du concours : qu'ils en soient ici remerciés.

**A partir de la session 2019, les consignes données aux candidats lors de l'épreuve orale changent. Ce rapport, outre les constats qu'il dresse à l'issue de la dernière session, présente les évolutions à venir et précise les attentes du jury.**

## I --Présentation du jury et données statistiques

### 1 – Le jury

**Le Directoire était composé de :** Laurent Carroué, IGEN, Président du jury, Mathieu Clouet, Séverine Vercelli et Philippe Warin, IA-IPR Vice-Présidents, Michel Roques, IA-IPR Secrétaire Général, Jean-Marc Cardot, professeur d'histoire-géographie, Secrétaire Général adjoint.

#### **Les membres du jury :**

ALBOU Isabelle, AMICHAUD Jérôme, ANDRU Olivier, BALOCCHI Daniel, BARON Agnès, BECOGNEE Vincent, BINVIGNAT Christine, BLAINEAU Alexandre, BOUDES Cécile, CARTON Virginie, CAZAUBON Éric, CHABANE Mohand Kamel, CHANTEMILANT Marc, CHRETIEN Carole, COUTELLE Antoine, DESABRES Pascal, EBERSOLD Julien, ESTEVE Virginie, GILBERT Daniel, GLEMAREC Catherine, GOLUBIC Caroline, HABCHI Abdeslam, HILLIOU Muriel, JULLIEN Hélène, LABELLE Béatrice, LANGOUREAU Dimitri, LE BERRE Isabelle, LEJEUNE Valérie, LEMONNIER Amand, LE ROUX Laurent, MARTISCHANG François-Xavier, MERCIER Mathieu, MILON Catherine, NOUVEL Philippe, ORUE Laurent, PICQUET Catherine, PILAT Fabrice, PIRES Alexandra, PLAZA Nathalie, POUPON Florence, RAVENEL Pascal, ROUDET Emmanuel, SCHWINDT Elisabeth, SIMON Magalie, TANGUY Isabelle, TEYCHENNE Véronique, THEPAUT Pierre, THÉRAUD Jean-Michel, THEUILLON Jérôme, TOURON Christophe, URBAIN TOMAS Florence, VALIÈRE Nathalie, VALLEZ Karine, VERGÈS Nathalie, WAGNER Mathieu, WILLEMS Géraldine.

Membre du jury avec voix délibérative, M. CHARIER René-Pierre, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

## 2 - Données Statistiques

### Les écrits

| Dossiers corrigés |            | Moyenne      | Total dossiers | Moyenne totale | Admissibilité |
|-------------------|------------|--------------|----------------|----------------|---------------|
| CAPES             | Histoire   | 317          | 581            | 7,81           | 11            |
|                   | Géographie | 264          |                |                |               |
| CAER              | Histoire   | 286          | 540            | 8,15           | 10            |
|                   | Géographie | 254          |                |                |               |
| <b>Total</b>      |            | <b>1 121</b> | <b>1 121</b>   | <b>7,98</b>    |               |

|             | CAPES | CAER | TOTAL |
|-------------|-------|------|-------|
| Admissibles | 134   | 160  | 294   |
| Hommes      | 59    | 59   | 118   |
| Femmes      | 75    | 101  | 176   |

### L'admissibilité

#### Origines géographiques des candidats admissibles

| Académie      | CAPES | CAER | TOTAL |
|---------------|-------|------|-------|
| Aix-Marseille | 3     | 11   | 14    |
| Amiens        | 0     | 7    | 7     |
| Besançon      | 0     | 2    | 2     |
| Bordeaux      | 2     | 5    | 7     |
| Caen          | 1     | 4    | 5     |

|                          |    |    |    |
|--------------------------|----|----|----|
| Clermont-Ferrand         | 1  | 2  | 3  |
| Corse                    | 5  | 1  | 6  |
| Créteil-Paris-Versailles | 19 | 32 | 51 |
| Dijon                    | 0  | 1  | 1  |
| Grenoble                 | 6  | 6  | 12 |
| Guadeloupe               | 6  | 0  | 6  |
| Guyane                   | 4  | 0  | 4  |
| La Réunion               | 6  | 1  | 7  |
| Lille                    | 8  | 13 | 21 |
| Limoges                  | 3  | 1  | 4  |
| Lyon                     | 9  | 10 | 19 |
| Martinique               | 3  | 0  | 3  |
| Mayotte                  | 3  | 0  | 3  |
| Montpellier              | 5  | 8  | 13 |
| Nancy-Metz               | 6  | 6  | 12 |
| Nantes                   | 11 | 8  | 19 |
| Nice                     | 6  | 2  | 8  |
| Nouvelle-Calédonie       | 4  | 0  | 4  |
| Orléans-Tours            | 3  | 4  | 7  |
| Poitiers                 | 4  | 6  | 10 |
| Polynésie française      | 2  | 0  | 2  |
| Reims                    | 0  | 3  | 3  |
| Rennes                   | 0  | 14 | 14 |
| Rouen                    | 4  | 3  | 7  |
| Strasbourg               | 1  | 3  | 4  |
| Toulouse                 | 9  | 7  | 16 |

**Titres des candidats admissibles**

| Titre ou diplôme requis                | Nb.<br>d'inscrits | Nb.<br>présents | Nb.<br>admissibles | Nb.<br>d'inscrits | Nb.<br>présents | Nb.<br>admissibles |
|----------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
|                                        | CAER              |                 |                    | CAPES             |                 |                    |
| DOCTORAT                               | 28                | 24              | 6                  | 66                | 40              | 7                  |
| DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +          | 28                | 20              | 8                  | 36                | 15              | 1                  |
| MASTER                                 | 390               | 297             | 91                 | 554               | 304             | 84                 |
| GRADE MASTER                           | 20                | 19              | 5                  | 19                | 11              | 4                  |
| DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)            | 1                 | 1               | 0                  | 1                 | 1               | 1                  |
| DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)           | 5                 | 2               | 1                  | 6                 | 3               | 1                  |
| DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)            | 3                 | 2               | 1                  | 6                 | 2               | 0                  |
| DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)            | 2                 | 1               | 0                  | 4                 | 2               | 1                  |
| LICENCE                                | 144               | 90              | 24                 | 266               | 117             | 15                 |
| M1 OU EQUIVALENT                       | 102               | 72              | 22                 | 136               | 53              | 11                 |
| INSCR. 4EME ANNEE ETUDES<br>POSTSECOND | 1                 | 1               | 1                  | 5                 | 2               | 0                  |
| TITRE CLASSE NIVEAU I OU II            | 3                 | 2               | 0                  | 4                 | 3               | 0                  |
| ENSEIGNANT TITULAIRE -ANCIEN<br>TITUL. | 1                 | 1               | 0                  | 15                | 2               | 2                  |
| DIPLOME POSTSECONDAIRE 3 ANS           | 1                 | 1               | 0                  | 1                 | 0               | 0                  |
| DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS           | 7                 | 5               | 1                  | 13                | 8               | 4                  |
| INSCRIPTION EN M2 OU<br>EQUIVALENT     | 3                 | 0               | 0                  | 18                | 8               | 1                  |
| INSCRIPTION EN M1 OU<br>EQUIVALENT     | 3                 | 2               | 0                  | 12                | 7               | 1                  |

## L'admission

|                      | CAPES | CAER | TOTAL |
|----------------------|-------|------|-------|
| Nombre d'admissibles | 134   | 160  | 294   |
| Nombre de présents   | 130   | 155  | 285   |
| Admis                | 56    | 77   | 133   |
| Hommes               | 26    | 31   | 57    |
| Femmes               | 30    | 46   | 76    |

### Moyennes des admis

| Concours | Oral  | Total (écrit + oral) |
|----------|-------|----------------------|
| CAPES    | 13,7  | 13,42                |
| CAER     | 13,06 | 12,93                |

|              | Histoire | Géographie |
|--------------|----------|------------|
| <b>CAER</b>  |          |            |
| Présents     | 63       | 92         |
| Admis        | 32       | 45         |
| Moyenne      | 12,97    | 13,16      |
| <b>CAPES</b> |          |            |
| Présents     | 67       | 63         |
| Admis        | 26       | 30         |
| Moyenne      | 14,08    | 13,37      |

## Origines géographiques des candidats admis

| Académie                 | CAPES | CAER | TOTAL |
|--------------------------|-------|------|-------|
| Aix-Marseille            | 1     | 4    | 5     |
| Amiens                   | 0     | 3    | 3     |
| Besançon                 | 0     | 1    | 1     |
| Bordeaux                 | 1     | 2    | 3     |
| Caen                     | 0     | 0    | 0     |
| Clermont-Ferrand         | 0     | 2    | 2     |
| Corse                    | 1     | 1    | 2     |
| Créteil-Paris-Versailles | 5     | 18   | 23    |
| Dijon                    | 0     | 1    | 1     |
| Grenoble                 | 3     | 3    | 6     |
| Guadeloupe               | 2     | 0    | 2     |
| Guyane                   | 2     | 0    | 2     |
| La Réunion               | 4     | 0    | 4     |
| Lille                    | 2     | 6    | 8     |
| Limoges                  | 1     | 0    | 1     |
| Lyon                     | 4     | 7    | 11    |
| Martinique               | 1     | 0    | 1     |
| Mayotte                  | 2     | 0    | 2     |
| Montpellier              | 1     | 3    | 4     |
| Nancy-Metz               | 4     | 5    | 9     |
| Nantes                   | 6     | 4    | 10    |
| Nice                     | 1     | 0    | 1     |
| Nouvelle-Calédonie       | 1     | 0    | 1     |
| Orléans-Tours            | 2     | 1    | 3     |
| Poitiers                 | 4     | 3    | 7     |
| Polynésie française      | 1     | 0    | 1     |

|            |   |   |   |
|------------|---|---|---|
| Reims      | 0 | 1 | 1 |
| Rennes     | 0 | 4 | 4 |
| Rouen      | 0 | 2 | 2 |
| Strasbourg | 1 | 3 | 4 |
| Toulouse   | 6 | 3 | 9 |

### Titres des candidats admis

| Titre ou diplôme requis                                    | Nb.<br>d'admissibles | Nb.<br>présents | Nb. admis | Nb.<br>d'admissibles | Nb.<br>présents | Nb. admis |
|------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|-----------|----------------------|-----------------|-----------|
|                                                            | <b>CAER</b>          |                 |           | <b>CAPES</b>         |                 |           |
| DOCTORAT                                                   | 6                    | 5               | 4         | 7                    | 7               | 4         |
| DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS<br>OU +                           | 8                    | 8               | 3         | 1                    | 1               | 0         |
| MASTER                                                     | 91                   | 88              | 43        | 84                   | 82              | 37        |
| GRADE MASTER                                               | 5                    | 5               | 2         | 4                    | 4               | 1         |
| DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)                                | 0                    | 0               | 0         | 1                    | 1               | 0         |
| DIPLOME GRANDE ECOLE<br>(BAC+5)                            | 1                    | 1               | 1         | 1                    | 1               | 1         |
| DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)                                | 1                    | 1               | 0         | 1                    | 1               | 1         |
| LICENCE                                                    | 24                   | 24              | 10        | 15                   | 15              | 2         |
| M1 OU EQUIVALENT                                           | 22                   | 21              | 13        | 11                   | 10              | 6         |
| ENSEIGNANT TITULAIRE-<br>ANCIEN TITULAIRE                  | 0                    | 0               | 0         | 2                    | 2               | 0         |
| INSCRIPTION 4 <sup>e</sup> ANNEE ETUDES<br>POST SECONDAIRE | 1                    | 1               | 0         | 0                    | 0               | 0         |
| INSCRIPTION 5 <sup>e</sup> ANNEE ETUDES<br>POST SECONDAIRE | 0                    | 0               | 0         | 1                    | 1               | 1         |
| DIPLOME POSTSECONDAIRE 4<br>ANS                            | 1                    | 1               | 1         | 4                    | 4               | 3         |
| INSCRIPTION EN M2 OU<br>EQUIVALENT                         | 0                    | 0               | 0         | 1                    | 1               | 0         |
| INSCRIPTION EN M1 OU<br>EQUIVALENT                         | 0                    | 0               | 0         | 1                    | 0               | 0         |



## **II - – L'épreuve écrite d'admissibilité**

Les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne et du CAER sont précisées par l'arrêté du 19 avril 2013 aisément consultable à partir du site *devenirenseignant.gouv.fr*. L'épreuve prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier, non anonyme, est soumis à une double correction et il est noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

### **1 - Présentation et expression : le non-respect de consignes réglementaires pourtant bien connues entraîne encore de trop nombreuses éliminations.**

Le jury se réjouit de constater que les consignes matérielles et de présentation ont été respectées par le plus grand nombre de candidats.

Plusieurs dossiers ont cependant été éliminés cette année encore car ils se sont affranchis des règles définies par le *Bulletin officiel*, dont le respect assure l'équité de traitement entre les candidats.

Il convient donc de rappeler que :

- la discipline mentionnée par le candidat lors de son inscription doit correspondre à celle de la séquence effectivement décrite : un dossier contenant une séquence d'histoire alors qu'il a été déclaré en géographie (ou inversement) ne peut être accepté ;
- il est également indispensable qu'un dossier soit certifié par le chef d'établissement, c'est-à-dire qu'il comporte à la fois la signature de ce dernier et un cachet lisible ;
- il est enfin impératif que le dossier ne dépasse pas 8 pages, en se limitant strictement à 2 pour la première partie, à 6 pour la seconde : les annexes ne peuvent en aucune façon être utilisées comme des pages supplémentaires par le candidat pour déployer son propos et s'affranchir de cette limitation.

Le jury a rigoureusement rejeté toute candidature n'ayant pas respecté ces règles.

Il invite également à ne pas confondre la citation d'un auteur (qui doit être dûment présentée comme telle) et le plagiat. La première est légitime et peut s'avérer utile : elle obéit à des règles de présentation claires ; le second est une imposture qui conduit systématiquement à la mise à l'écart du dossier. Celui-ci expose en outre le candidat à des sanctions administratives, le Ministère pouvant décider l'exclusion du concours après les constatations de rigueur. Le jury rappelle donc l'interdiction formelle de copier / coller des extraits d'ouvrages ou de sites internet, qu'ils soient scientifiques ou didactiques.

Chaque candidat doit donc produire un écrit personnel, vérifiable et clairement organisé. Le jury attend par ailleurs de futurs professeurs qu'ils utilisent la ponctuation à bon escient et évitent les fautes d'orthographe et de grammaire, ce qui n'a pas toujours été le cas cette année.

Le dossier RAEP se décompose en deux parties : 2 pages consacrées au parcours professionnel du candidat, 6 pages d'analyse pédagogique.

## **2 - Parcours professionnel (2 pages) : le jury attend un regard réflexif et non un *curriculum vitae*.**

Comme les années précédentes, cette première partie du dossier a parfois été confondue par les candidats avec un *curriculum vitae*. Le jury rappelle qu'il s'agit de « *décrire les responsabilités qui leur ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de [leur] parcours professionnel* » (JORF du 3 mai 2011).

Il ne s'agit donc pas d'un *curriculum vitae* mais d'un regard réflexif sur quelques étapes bien identifiées du parcours du candidat qui lui ont permis d'acquérir ou d'engager l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'histoire-géographie.

Le candidat peut librement choisir les expériences qui lui semblent les plus significatives. En veillant à éviter toute emphase et toute présentation téléologique de son parcours, il est invité à produire un récit authentique, sobre et indiquant précisément quelles compétences il a pu développer et à quel degré.

Cela suppose bien sûr que le propos soit articulé avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013). Pour autant, un candidat ne doit pas chercher à couvrir l'intégralité de celles-ci de façon artificielle. Il doit mettre en avant les quelques compétences qu'il a réellement développées et permettre au jury de mesurer la pertinence de la présentation faite en contextualisant celle-ci.

S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est évidemment inopportun que la première partie du RAEP fasse l'économie d'une articulation claire avec nos disciplines. Celle-ci peut prendre appui sur la formation universitaire du candidat, sur son expérience de la classe, sur sa réflexion autour des finalités de l'histoire et de la géographie... Les possibilités sont nombreuses.

## **3 - Analyse d'une réalisation pédagogique (6 pages) : le cœur du dossier RAEP.**

Comme l'année passée, le jury rappelle que « *l'exigence de ces concours internes donne à cette partie du RAEP, consacrée à l'analyse d'une situation concrète, une valeur discriminante. Cette partie doit permettre au jury d'appréhender les pratiques pédagogiques du candidat, son positionnement, voire d'identifier des postures différentes selon les situations d'apprentissage proposées* ».

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance, cette dernière lui permettant souvent de mieux détailler son propos. Elle doit en tout cas relever soit de l'histoire, soit de la géographie, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, même connexe (EMC, EMI...).

Les précédents rapports ont clairement exposé les attentes du jury et ces dernières n'ont pas changé. Un candidat pourra donc s'y reporter utilement cette année encore. Ne seront mentionnés ici que quelques points essentiels.

Le jury rappelle tout d'abord qu'un candidat au capes interne d'histoire-géographie ne peut négliger la partie scientifique de son dossier. L'absence de cette dernière ne peut qu'être

rédhibitoire. Cette évidence rappelée, les candidats doivent bien comprendre ce qui est attendu. Certains se sont parfois contentés d'une simple bibliographie tandis que d'autres ont cherché à faire montre d'érudition et à citer toutes les références possibles sur un sujet donné. Ces deux démarches ne peuvent ni l'une ni l'autre convenir au jury, qui attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et les quelques références, actualisées et maîtrisées, dont la mobilisation est nécessaire à la mise en œuvre pédagogique décrite ensuite. La réussite de l'exercice repose en effet dans une large mesure sur la capacité du candidat à tisser un lien explicite entre les volets scientifique et pédagogique de son propos.

Il est également important d'éviter l'écueil d'une présentation trop formelle de la séquence (ou séance), ressemblant à une énumération vide de sens de compétences que les situations d'apprentissage adoptées ne permettent pas de travailler. Trop souvent, les candidats décrivent une séance sans recul (allant par exemple jusqu'à mentionner inutilement l'appel ou le matériel de base utilisé par les élèves) et la question du sens des apprentissages semble évacuée.

Le jury attend pourtant une analyse pédagogique et non la simple relation d'un cours mené. Cela suppose que le candidat formule, éclaire et discute ses choix. Cela nécessite qu'il les contextualise. Le lecteur attend de savoir quelle place la proposition occupe dans la programmation et dans la progression du candidat, à quel niveau de classe et à quels élèves elle s'adresse, dans quel environnement elle se déploie...

Trop de dossiers s'abstiennent de présenter ces éléments contextuels sans lesquels aucune analyse ne peut être réalisée. Les mieux réussis ont à l'inverse permis de voir la place occupée par les élèves dans la proposition du candidat : sont-ils mis en activité ? de quelle(s) façon(s) ? pour quelle(s) raison(s) ? etc.

Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il ne peut pas accepter que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils ne maîtrisent ni les tenants ni les aboutissants, au motif qu'ils seraient dans « l'air du temps ». Il invite chacun à se défier d'une telle approche, bien loin de la réalité du métier et de l'exercice d'analyse professionnelle auquel il convie les candidats.

Les correcteurs n'attendent pas la conformité à un modèle pédagogique supposé mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves. Le jury rappelle par exemple qu'il ne suffit pas d'invoquer la classe inversée ou le travail en îlots bonifiés pour que soit garantie l'admissibilité. Le jury attend du candidat qu'il maîtrise ce dont il parle et qu'il soit capable de faire comprendre le sens des choix qu'il a effectués, ces derniers traduisant à la fois les attentes des programmes et le contexte de la classe.

#### **4 – Annexes.**

Plusieurs candidats se sont mépris sur la nature des annexes, s'exposant à des déconvenues. Le jury rappelle qu'elles doivent éclairer le contenu du RAEP sans rien ajouter au propos lui-même. Un candidat peut ainsi y faire figurer un exercice mentionné dans son analyse pédagogique, un document travaillé en classe, la production d'un élève (qu'il veillera à anonymiser), etc.

En revanche, il doit s'interdire d'y placer des éléments constitutifs du 6 pages (une progression détaillée mentionnant les connaissances et compétences visées ou un texte scientifique permettant de faire l'économie d'un développement par exemple).

Leur pertinence dépend donc de leur articulation avec le dossier. Un élément placé en annexe doit illustrer un aspect abordé dans ce dernier.

Leur nombre doit par ailleurs être réduit. Trop volumineuses, les annexes peuvent en effet desservir le candidat.

### **III - L'épreuve orale d'admission**

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'arrêté du 19 avril 2013 aisément consultable à partir du site *devenireenseignant.gouv.fr*. Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

#### **1 – Le format de l'épreuve orale.**

Le format de l'épreuve orale demeurera inchangé en 2019. Il s'agit d'analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury ». Ce dossier porte sur la discipline (histoire ou géographie) qui n'a pas été choisie par le candidat pour son RAEP. Le CAPES et le CAER étant des concours de recrutement de professeurs de collège et de lycée, le sujet peut concerner n'importe quel niveau d'enseignement, indépendamment des parcours des candidats. Ce niveau est toujours mentionné dans le libellé du sujet.

Comme le précisait déjà le rapport précédent, « le candidat dispose de deux heures de préparation pour traiter les consignes figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors du dossier lui-même ».

L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 15 minutes au maximum pour délivrer son propos. Cette règle, inscrite au *Bulletin officiel*, s'impose à tous. Face aux difficultés de nombreux candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint d'interrompre des exposés trop longs. Il rappelle que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

A l'issue de ces 15 minutes, le candidat est invité à un entretien de 45 minutes au maximum avec les membres du jury. Outre la reprise de l'exposé du candidat qui occupe une quinzaine de minutes, ce moment de l'épreuve est l'occasion pour le jury d'élargir son regard à « certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat ». Ce dernier est ainsi interrogé sur la discipline non-évaluée dans le dossier, sur le système éducatif et sur d'autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur d'histoire-géographie, notamment l'enseignement moral et civique.

Le jury insiste à nouveau sur l'importance de l'épreuve orale : affectée d'un coefficient 2, elle est décisive pour la réussite du projet d'un candidat et il est essentiel de la préparer bien en amont de l'épreuve d'admission.

#### **2- Les facteurs de réussite.**

Le jury évalue rigoureusement et objectivement les différents candidats, en s'appuyant sur une grille d'évaluation commune à l'ensemble des commissions d'oral.

Le large éventail des notes attribuées cette année montre qu'il reste fidèle à ses principes de bienveillance et d'exigence. Attaché à la qualité du recrutement, il n'hésite pas à sanctionner les

prestations trahissant des lacunes scientifiques graves, l'absence de réflexion pédagogique ou même, dans des cas rares, un positionnement inadapté. Il sait aussi apprécier la maîtrise intellectuelle et les qualités pédagogiques de nombreux candidats auxquels il attribue d'excellentes notes.

Indépendamment des évolutions de consigne détaillées plus loin dans ce rapport, quelques constats régulièrement rappelés restent valables et peuvent inspirer une préparation efficace des prochaines épreuves. Les conseils détaillés dans le rapport 2017 restent d'actualité : il appartient aux candidats de s'y reporter et de les mettre en œuvre. Par souci de synthèse, le présent document ne met l'accent que sur quatre aspects essentiels.

- **Le jury attend une bonne maîtrise des contenus scientifiques de nos disciplines.**

Les candidats postulent au CAPES et au CAER d'histoire-géographie. Ils ne doivent donc pas être surpris que le jury cherche à évaluer la maîtrise de ces disciplines. Une connaissance satisfaisante des fondements épistémologiques, des notions et des démarches de celles-ci conforte la capacité d'analyse des situations proposées et permet de formuler des choix pédagogiques pertinents.

Le jury a toutefois déploré, cette année encore, que ne soient pas toujours connus les travaux fondamentaux portant sur les sujets proposés, lesquels sont pourtant des questions enseignées dans les établissements scolaires. L'évocation d'un auteur ou d'un titre d'ouvrage ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une connaissance de son contenu. De même, les imprécisions du vocabulaire et les contre-sens ont exposé les candidats à des difficultés sérieuses. Le jury ne peut que s'inquiéter lorsqu'une définition proposée aux élèves (métropolisation, économie, développement par exemple) est floue ou erronée. Il ne peut pas accepter que les repères chronologiques et spatiaux attendus de collégiens ne soient pas maîtrisés par un candidat.

Il rappelle donc que la maîtrise des connaissances de base et du vocabulaire de l'histoire et de la géographie sont indispensables à l'exercice du métier et, partant, à l'obtention du concours.

- **Le jury mesure la pertinence de la réflexion didactique et pédagogique.**

Passant un concours interne, les candidats doivent pouvoir puiser dans leurs expériences professionnelles et faire état de leur réflexion sur leurs pratiques. Le jury peut par exemple attendre qu'un candidat perçoive le sens et l'intérêt d'une démarche courante, en cerne les limites, sache la choisir au regard d'objectifs clairement identifiés...

Il ne peut à l'inverse qu'être indisposé par le recours à des formules dont les implications pratiques ne sont pas maîtrisées et qui apparaissent alors comme autant de formules vides de sens (« mettre les élèves en groupe », « former les citoyens », « développer l'esprit critique », etc.). D'une manière générale, les examinateurs ne manqueront donc jamais d'interroger un candidat sur le « comment » et le « pourquoi » des choix indiqués.

Répondre à ces questions suppose qu'une place soit laissée dans le propos aux élèves. Le jury regrette à nouveau cette année que plusieurs candidats en aient fait abstraction. Il rappelle que chaque sujet commence par le verbe « enseigner » et précise le niveau de classe concerné : le libellé et les consignes invitent ainsi clairement à ne pas se réfugier dans l'abstraction mais à articuler la réflexion à des pratiques concrètes. Les prestations les plus convaincantes ont toutes pris appui sur la réalité des classes.

- **Le jury attend des candidats une prise en compte de la professionnalisation du métier de professeur.**

Il est essentiel que les candidats connaissent le métier auquel ils aspirent. L'envie d'exercer, aussi nécessaire soit-elle, ne suffit pas à le garantir et le jury invite chacun à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013) et à en envisager les implications. Il attend ainsi que le candidat ne limite pas son regard aux classes dont il a la responsabilité mais qu'il ait conscience de son appartenance à une institution, dont il doit connaître les grandes règles de fonctionnement, les évolutions et les valeurs.

Il importe par exemple que les candidats connaissent les dispositifs ou les enseignements auxquels ils pourraient contribuer comme l'accompagnement personnalisé, l'enseignement de défense, l'histoire des arts, etc. Le jury valorise les prestations qui en font émerger le sens et la cohérence. Il attend également que le candidat partage ses réflexions sur la place de l'élève dans le système éducatif ou sur le rôle de l'évaluation... Les ressources ne manquent pas pour s'orienter dans ces différents domaines. On ne citera ici que le portail national d'histoire-géographie ([eduscol.education.fr/histoire-geographie/](http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/)).

Le jury évalue également la familiarité des candidats avec les principes et les valeurs du système éducatif et de la République française. Il ne peut se contenter d'allusions ou de périphrases qui, le plus souvent, dissimulent une fragilité inquiétante. Il ne sert ainsi à rien de citer la devise républicaine si les valeurs énoncées ne sont pas connues : les examinateurs attendent que les candidats en définissent les contenus et qu'ils aient réfléchi aux manières dont un enseignant peut les faire vivre et les faire partager au quotidien. Les enjeux et les principes d'écriture des programmes d'enseignement moral et civique, fréquemment confiés aux professeurs d'histoire-géographie, et la posture professionnelle font ainsi l'objet d'une attention particulière.

- **Le jury attend des candidats un positionnement adapté.**

Les candidats aspirent à rejoindre un corps de la fonction publique et se préparent à devenir le visage de l'Etat. A ce titre, ils doivent se montrer exemplaires. Le jury constate à nouveau avec satisfaction que, dans leur grande majorité, les candidats ont une claire conscience des enjeux et ont adopté une attitude adaptée, à la fois dynamique et professionnelle.

Certains s'étant néanmoins signalés par un comportement inapproprié, le jury doit rappeler l'importance du respect des règles élémentaires de bienséance : les candidats sont tenus de s'exprimer, de se vêtir et de se tenir convenablement. Aucun détail n'est futile en la matière. Le port du short est évidemment proscrit. Il est de même préférable d'éviter les facilités de langage (« hop », « voilà », « OK », etc.) ou d'utiliser pour se désaltérer les gobelets mis disposition plutôt que de boire au goulot devant les membres du jury. Les tentatives pour établir une fausse familiarité avec les examinateurs ne peuvent naturellement que desservir le candidat. L'honnêteté intellectuelle interdit enfin de citer des références (ouvrages, auteurs, sites...) ou des pratiques pédagogiques non-connues. Il est particulièrement inopportun de vouloir duper le jury à l'aide de noms prestigieux lâchés au détour d'une phrase alors que quelques questions suffisent à vérifier la connaissance d'un ouvrage, d'un auteur...

D'une manière générale, le jury invite chaque candidat à adopter un comportement professionnel.

### **3 – Précisions sur la future épreuve orale : de nouvelles consignes à la session 2019.**

- **Les consignes proposées à l'oral aux candidats sont modifiées en 2019.**

En 2019, la teneur de l'épreuve orale connaîtra une légère inflexion. Le jury modifie en effet les consignes figurant sur la première page des dossiers. Celle-ci indiquera toujours le sujet, le sommaire des documents sélectionnés (des extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, de textes scientifiques, d'un manuel et une production liée à la pratique de la classe) et trois consignes auxquelles le candidat devra répondre dans son exposé.

En 2019, ces dernières seront libellées de la façon suivante :

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.
2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel.
3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.

Ce nouveau libellé doit permettre aux candidats de mieux utiliser leur temps de préparation et de mieux cerner les attentes du jury. Il s'agit d'évaluer leurs compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Ces derniers doivent comprendre que les trois consignes qui figurent sur la première page du dossier ne sont pas facultatives. L'évaluation de leur prestation orale repose sur leur capacité à les traiter. S'affranchir de ce cadre interdit d'obtenir une note permettant l'admission.

- **Les nouvelles consignes : quelles attentes ? quels écueils ?**

La réussite de l'exercice suppose un entraînement en amont, reposant sur une pratique professionnelle réfléchie. Pour y aider, le présent rapport indique ci-dessous les attentes et écueils liés aux consignes introduites en 2019.

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.

Le jury cherche à savoir si le candidat maîtrise les aspects scientifiques du sujet, s'il comprend les raisons pour lesquelles il est enseigné et s'il sait définir pour des élèves des objectifs cohérents articulant programmes, état de la science et réalités de classe.

Le jury attend donc que le candidat possède des connaissances solides. La culture générale ne suffit pas à convaincre : un bon candidat doit mobiliser des notions, des références historiographiques et des problématiques que seule la maîtrise du sujet permet d'identifier.

Le terme « enjeux » ne porte pas uniquement sur l'aspect scientifique du sujet. Le jury attend également que le candidat réfléchisse au sens de l'inscription du sujet dans le programme. Un



sujet portant sur « les chrétiens dans l'Empire » en classe de sixième peut par exemple conduire à une réflexion sur les finalités culturelles de l'histoire, sur l'enseignement des faits religieux, sur l'apprentissage de la distinction entre histoire et fiction à cet âge...

Le candidat doit enfin entendre le terme « objectifs » comme l'ensemble des connaissances et compétences qu'il entend faire acquérir aux élèves en traitant la question en classe. Il est libre de les définir : ces derniers dépendent en effet de l'état de la science et des programmes mais aussi, dans une large mesure, du contexte dans lequel il enseigne. Il est donc opportun que le candidat prenne par exemple en considération l'âge des élèves dans son propos et introduise la place du thème dans la scolarité (la question a-t-elle déjà été traitée en amont ? le sera-t-elle en aval ? jusqu'où aller avec le niveau de classe concerné ?).

2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.

Il s'agit d'abord de présenter un découpage en séances du sujet qui prenne en compte les enjeux et les objectifs identifiés en 1-. Le séquençage présenté n'aura en effet de sens que s'il est mis en rapport avec les éléments apportés par le candidat dans sa première partie.

Les candidats doivent ensuite expliquer de quelle façon ils utiliseraient l'extrait de manuel au sein de cette séquence. Ils sont libres d'utiliser l'ensemble de ce dernier ou ne recourir qu'à quelques éléments seulement (un document, une activité, etc.). Le jury attendra systématiquement une justification du choix effectué. Il s'agit en effet de mesurer la capacité de recul réflexif du candidat. Le jury n'attend pas que le candidat évalue le manuel mais qu'il explique le plus précisément possible sa façon de l'utiliser en classe. Il attend l'expression claire de choix pour mettre en œuvre concrètement la question (quel(s) document(s) ? quel(s) questionnement(s) ? quelle(s) aide(s) éventuelle(s) ? quelle insertion dans la séance / séquence ? etc.) et leur justification.

Cela suppose que les élèves soient présents dans le propos du candidat. Il importe de décrire et d'expliquer les démarches adoptées pour permettre leurs progrès, les activités qui leur sont proposées, les documents qui leur sont soumis, les tâches qui leur sont assignées, le degré d'autonomie qui leur est laissé...

Le candidat doit saisir l'occasion de faire la démonstration de sa capacité à porter un regard distancié sur un outil de base du professeur et à l'utiliser pour servir ses objectifs.

3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.

Le dossier comportera une production liée à la pratique de la classe. Le jury attend un regard professionnel sur une (ou des) question(s) soulevée(s) par la production proposée. Celle de l'évaluation, au cœur des pratiques professionnelles, sera systématiquement convoquée et le candidat doit s'y préparer soigneusement.

D'autres aspects pourront s'y ajouter (différenciation pédagogique, travail à la maison, enseignement des faits religieux, histoire des arts, travail sur le récit, interdisciplinarité, TICE, préparation orale du DNB...). Une évaluation en 5<sup>ème</sup> prenant la forme d'une analyse d'une fresque de Michel Ange doit bien sûr conduire le candidat à interroger les modalités d'évaluation

présentées ; elle peut également ouvrir une réflexion sur l'enseignement de l'histoire des arts ou sur l'enseignement des faits religieux par exemple. Le jury n'attend pas un propos exhaustif et le candidat ne doit pas chercher à tout dire : il lui revient d'identifier quelques aspects qui font sens, de les présenter au jury et d'en indiquer la logique, l'intérêt et les limites...

Le jury attend que le candidat dépasse un commentaire neutre et abstrait. En insistant pour que soit évaluée la pertinence de la production présentée au risque d'une redondance dans la consigne, il invite explicitement le candidat à critiquer la production au regard du contexte dans lequel elle est mise en œuvre et des enjeux soulevés dans la première partie. Il cherche de cette façon à mesurer la capacité d'analyse des candidats. La production sera donc toujours contextualisée par le concepteur du sujet pour permettre à ces derniers d'exercer leur jugement.

- **Une épreuve étroitement articulée à la conception des cours.**

Le jury a souhaité que ces nouvelles consignes rapprochent les candidats des gestes professionnels quotidiens. Leur libellé renvoie directement aux logiques présidant à la conception des cours tout au long de l'année. La construction rigoureuse et la mise en œuvre réfléchie des cours au quotidien demeurent ainsi la préparation la plus efficace au CAPES interne et au CAER.

## **CONCLUSION**

Le CAPES interne et le CAER sont destinés à des candidats assumant des obligations professionnelles. Les épreuves tiennent compte de cette particularité.

Les candidats peuvent compter sur la bienveillance du jury, qui met tout en œuvre pour que chacun puisse faire valoir ses compétences sereinement et soit évalué avec impartialité. Ils doivent donc s'engager avec confiance dans leur préparation.

Dans le même temps, le jury veille scrupuleusement à garantir la qualité du recrutement des futurs professeurs d'histoire-géographie. Les épreuves supposent donc des candidats de la constance et de la rigueur dans leur préparation.

Ce rapport, comme les précédents auxquels il renvoie, permet de prendre la mesure des attentes et apporte les éclairages indispensables à la réussite. Il appartient à chacun de s'en emparer pour répondre au mieux aux attentes d'un concours à la fois exigeant et accessible.

**Annexe : formulaire d'évaluation, utilisé par toutes les commissions**

|                                                                                                                      |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>DOCUMENT DE TRAVAIL</b><br><b>CAPES Interne et CAER PC</b><br><b>HISTOIRE - GEOGRAPHIE</b><br><b>Session 2015</b> | Nom patronymique : |
|                                                                                                                      | Prénom(s)          |
|                                                                                                                      | Nom usuel :        |
|                                                                                                                      |                    |

**Epreuve orale d'admission**

|                                                                       |                  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Date :                                                                | Heure de passage |
| Commission : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 |                  |

|                                                           |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Dossier :</b><br>Collège/ Lycée<br>Histoire/Géographie | Classe (niveau) : |
|                                                           | SUJET :           |

| Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Très insuffisant | Insuffisant | Satisfaisant | Très satisfaisant | Non évalué | Observations |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|--------------|-------------------|------------|--------------|
| <b>1/ Corpus documentaire : exploitation et entretien</b><br><b>A : Compétences disciplinaires</b><br>- Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens<br>- Maîtrise des connaissances scientifiques<br>- Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline                                 |                  |             |              |                   |            |              |
| <b>B : Compétences didactiques</b><br>-Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique)<br>-Pertinence de la problématique et des objectifs<br>-Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible<br>-Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves |                  |             |              |                   |            |              |

| Critères d'évaluation                                                                                 | Très<br>insuffisant | Insuffisant | Satisfaisant | Très<br>satisfaisant | Non<br>évalué | Observa-<br>tions |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|--------------|----------------------|---------------|-------------------|
| <b>2/ Entretien élargi</b>                                                                            |                     |             |              |                      |               |                   |
| -Bonne culture générale<br>dans les disciplines<br>n'ayant pas fait l'objet du<br>corpus documentaire |                     |             |              |                      |               |                   |
| -Capacité à actualiser ses<br>connaissances                                                           |                     |             |              |                      |               |                   |
| -Connaissance du<br>système éducatif                                                                  |                     |             |              |                      |               |                   |
| <b>3/ Qualité de<br/>communication</b>                                                                |                     |             |              |                      |               |                   |
| - Attitude du candidat                                                                                |                     |             |              |                      |               |                   |
| - Qualité de l'expression<br>et clarté du propos                                                      |                     |             |              |                      |               |                   |
| - Gestion du temps de<br>l'exposé                                                                     |                     |             |              |                      |               |                   |
| - Capacité d'écoute, de<br>dialogue et de réactivité<br>lors de l'entretien                           |                     |             |              |                      |               |                   |

**Appréciation de la commission :**

| Noms des membres de la commission |  |  |
|-----------------------------------|--|--|
|                                   |  |  |